

DIPLOME NIVEAU 6 - LICENCE

1. REFERENTIEL

Arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'État d'éducateur technique spécialisé

Livret de formation selon l'annexe IV

Décret n° 2018-733 du 22 août 2018 relatif aux formations et diplômes du travail social

Décret n° 2018-734 du 22 août 2018 relatif aux formations et diplômes du travail social

Arrêté du 22 août 2018 relatif au socle commun de compétences et de connaissances des formations du travail social de niveau II

2. REPARTITION DE L'ALTERNANCE

Temps hors employeur

- 1200 heures de formation théorique
- 280 h à 560 h de **stage hors lieu d'emploi sur site qualifiant (1 à 2 périodes de 8 semaines selon l'unité de formation par apprentissage)**

Temps employeur :

- 55 semaines environ de temps employeur (incluant les congés payés+5 jours de révision)

dont 44 semaines de stage prévu au référentiel chez l'employeur **réalisée auprès d'un Maître d'apprentissage diplômé Educateur technique spécialisé**

3. MODALITES DE SUIVI ET D'ACCOMPAGNEMENT

Cette formation par la voie de l'apprentissage repose sur la pédagogie de l'alternance. Chaque Centre de formation partenaire met à disposition les moyens pédagogiques nécessaires au bon déroulement de la formation en distanciel ou présentiel. (supports pédagogiques, plateforme numérique, locaux adaptés..etc)

- 1 entretien d'installation entre le CFA et le Maître d'apprentissage dans le premier trimestre
- 1 livret de formation complété par les lieux de stage

- 1 visite effectuée par le formateur sur le lieu d'emploi
- 1 visite durant le stage hors employeur réalisée par le maître d'apprentissage

4. CONTENU – COMPETENCES A ACQUERIR

4 Domaines de Formation

- ▶ DF 1 : Accompagnement social et éducatif spécialisé (450 h.)
- ▶ DF 2 : Conception et conduite d'un projet éducatif et technique spécialisé (350 h.)
- ▶ DF 3 : Communication professionnelle (200 h.)
- ▶ DF 4 : Dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux (200 h)

5. MOYENS PEDAGOGIQUES

Moyens humains

L'équipe pédagogique du pôle comprend un responsable de pôle, 1 coordinateur pédagogique du dispositif et des formateurs permanents (en charge de référence de parcours, d'enseignements et d'autres activités pédagogiques) titulaires d'un diplôme au minimum de niveau 5, justifiant de 3 ans d'expérience dans un établissement ou service social et 3 ans d'expérience en pédagogie et des formateurs occasionnels.

Moyens techniques

La formation se déroule en Mixité distanciel présentiel

- Les salles pédagogiques, les plateaux techniques et le centre de documentation
- Les moyens informatiques, réseau partagé et connexion wifi, plateforme web Moodle

Modalités de suivi et d'accompagnement : La formation se déroule en mixité distanciel-présentiel avec :

- Cours avec des apports théoriques ou méthodologiques
- Modules d'accompagnement personnalisé du parcours, des activités pédagogiques individuelles, des guidances et des bilans d'autoformation.
- Groupes d'accompagnement à la professionnalisation ou d'analyse de la pratique

6. CERTIFICATION

Le référentiel de certification est composé de quatre domaines de certification. Chacun des domaines est certifié, en totalité ou en partie, en cours de formation. Ces épreuves comprennent :

- Domaine de certification 1 - Accompagnement social et éducatif spécialisé :
 - 1re épreuve : Etude de relation éducative ;
 - 2e épreuve : Mémoire de pratique professionnelle.
- Domaine de certification 2 - Conception et conduite d'un projet éducatif et technique spécialisé :
 - 1re épreuve de certification : Mise en situation pratique sur site qualifiant ;
 - 2e épreuve de certification : Etude de situation.
- Domaine de certification 3 - Communication professionnelle :
 - 1re épreuve de certification : Elaboration d'une communication professionnelle ;
 - 2e épreuve de certification : Analyse d'un travail en équipe pluriprofessionnelle.
- Domaine de certification 4 - Dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux :
 - 1re épreuve : Dossier collectif à partir d'un questionnaire en lien avec le terrain ;
 - 2e épreuve : Contrôle de connaissances sur les politiques sociales.

Chaque domaine de certification est validé séparément. Pour valider chacun des domaines, le candidat doit obtenir une note moyenne d'au moins 10 sur 20 pour ce domaine.

7. DISPENSES ET ALLEGEMENTS

Les textes officiels prévoient que les candidats fassent l'objet d'un positionnement des acquis de leur formation et de leur expérience professionnelle. Lors de ce positionnement, ils peuvent éventuellement bénéficier d'un allègement de formation dans la limite d'un tiers de la durée de la formation.

Il n'y a plus de dispense ou de passerelle systématique.